



JUGEMENT DU 6 MAI 2020  
4ème Chambre

N° PCL : 2020J00313  
SARL RL DISTRIBUTION  
N° RG: 2020P00300

**DEBITEUR**

SARL RL DISTRIBUTION CENTRE COMMERCIAL  
LECLERC ROUTE DE PAUILLAC LIEU-DIT LE  
POUJEAU 33290 LE PIAN-MEDOC

RCS BORDEAUX 398 864 264 - 1994 B 2182

Enseigne « LE CENTRAL »

Représentant légal : Ricardo INACIO Gérant,  
demeurant 43 rue des Peybois 33290 BLANQUEFORT,

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Décision réputée contradictoire et en premier ressort,

L'affaire a été examinée dans le cadre de la procédure sans audience définie par les dispositions de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 Mars 2020 et a été confiée à Monsieur Marc SALAUN en qualité de juge chargé d'instruire l'affaire, lequel a fait rapport à la formation de jugement composée également de Gérard LARTIGAU, Frédéric AGUILAR, conformément à l'article 871 du code de procédure civile,

Le ministère public avisé,

Délibérée par les mêmes Juges.

Prononcée par mise à disposition au greffe le 06 Mai 2020,

La minute du présent jugement est signée par Monsieur Marc SALAUN, Président de Chambre et par Madame Marie-Alix DONGIL, Greffier d'audience.

N° RG : 2020P00300

N° PC : 2020J00313

Le 16 Avril 2020, la société RL DISTRIBUTION SARL a déclaré au Greffe de ce Tribunal être en état de cessation des paiements, a souligné ne pas être en mesure de présenter un plan de redressement de l'entreprise, a requis l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire,

Le Ministère Public a été avisé de la procédure,

La société, qui est identifiée sous le n° 398 864 264 RCS BORDEAUX (1994 B 2182), a pour activité déclarée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux : bar, brasserie, exploitation d'appareils automatiques,

Constituée sous la forme de SARL, elle est donc commerciale de par sa forme et son objet et a son siège dans le ressort juridictionnel de ce Tribunal,

Au cours des débats en chambre du conseil, la société RL DISTRIBUTION SARL a présenté ses explications et confirmé les termes de sa déclaration,

#### MOTIVATION

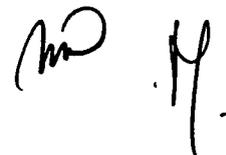
Il résulte des pièces produites que :

- l'actif s'élève à 6.384 Euros et le passif à 24.672 Euros,
- il n'existe pas d'actif immobilier,
- au 31 Août 2019, le chiffre d'affaires s'élevait à 245.228 Euros et les bénéfices à 2.818 Euros,
- 4 salariés sont employés et l'ont été au cours des six derniers mois,

La société RL DISTRIBUTION SARL a indiqué qu'elle considérait que sa situation était trop compromise pour qu'une solution de redressement puisse être envisagée,

La société RL DISTRIBUTION SARL est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible et se trouve en état caractérisé de cessation des paiements,

La situation de fait est probante de l'impossibilité manifeste de parvenir à un redressement,



Il convient dès lors de faire application des dispositions des articles L 640-1 suivants du code de commerce et d'ouvrir une procédure de liquidation judiciaire,

Il y a lieu de fixer la date de cessation des paiements conformément à l'article L 631-8 du code de commerce,

Le Tribunal dispose des éléments lui permettant de vérifier que les conditions mentionnées au 1<sup>er</sup> alinéa des articles L 641-2 et D 641-10 du code de commerce sont réunies. Il sera donc fait application de la procédure simplifiée prévue aux articles L 644-1 et suivants du code de commerce,

Le Tribunal dispose des éléments lui permettant de vérifier que les seuils prévus par l'article L 644-5 et fixés par l'article D 641-10 du code de commerce sont dépassés. La clôture de la liquidation judiciaire sera donc prononcée au plus tard dans le délai d'un an à compter de la présente décision,

De désigner les organes de la procédure conformément à l'article L 641-1 de ce même code,

D'ordonner les mesures de publicité conformément à la loi et de dire que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire,

### **PAR CES MOTIFS**

Le Tribunal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L 640-1 et suivants du code de commerce,

Constate l'état de cessation des paiements de la société RL DISTRIBUTION SARL,

Ouvre une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

la société RL DISTRIBUTION SARL, au capital de 7.622 Euros, identifiée sous le n° 398 864 264 RCS BORDEAUX (1994 B 2182), dont le siège social est au PIAN MEDOC (33290), Centre Commercial Leclerc, Route de Pauillac, Lieu-dit Le Poujeau, exerçant une activité de bar, brasserie, exploitation d'appareils automatiques sous l'enseigne « LE CENTRAL » au PIAN MEDOC (33290), Centre Commercial Leclerc, Route de Pauillac, Lieu-dit Le Poujeau,

conformément aux dispositions du chapitre 1<sup>er</sup> du titre IV du livre VI du code de commerce,

Fixe provisoirement au 30 Avril 2020 la date de cessation des paiements,

Dit qu'il sera fait application de la procédure simplifiée prévue aux articles L 644-1 et suivants du code de commerce,

Nomme Marc WOLFF, Juge Commissaire et Eric GROISILLIER Juge commissaire suppléant,

Nomme la SELARL EKIP', 2 rue de Caudéran, Boîte Postale 20709 33007 BORDEAUX CEDEX, en qualité de Liquidateur et dit que cette mission sera suivie par Maître Christophe MANDON,

Confie en application de l'article L 641-2 alinéa 2 du code de commerce au liquidateur la mission de réaliser l'inventaire dans cette procédure,

Impartit aux créanciers pour la déclaration de leurs créances un délai de 2 mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC,

Dit que le Tribunal prononcera la clôture de la liquidation judiciaire au plus tard dans le délai d'un an à compter de la présente décision,

Ordonne la communication de la présente décision aux autorités citées à l'article R 641-6 du code de commerce,

Ordonne sans délai nonobstant toute voie de recours, la publication du présent jugement conformément à l'article R 641-7 du code de commerce,

Rappelle que l'exécution provisoire est de droit,

Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire,

